

SARL FOURCADE AUDIT ASSOCIES « F.2.A »

1 ave Jean Giono

66100 PERPIGNAN

SARL JACQUES SERRA ET ASSOCIES

6 ave Kennedy

66100 PERPIGNAN

BANQUE POPULAIRE DU SUD

38 Bd Clémenceau

66966 PERPIGNAN CEDEX 09

**RAPPORT
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Exercice clos au 31/12/2008

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de votre société ; tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations
- la vérification spécifique prévue par la loi

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance, les éléments suivants :

Nous avons vérifié le caractère approprié de l'ensemble des principes comptables et méthodes d'évaluation retenus, tels qu'indiqués dans l'annexe aux comptes consolidés, ainsi que leur correcte application et la pertinence des informations fournies.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification et information spécifique

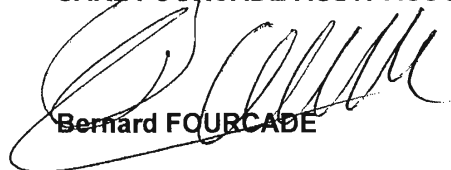
Nous avons également procédé, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe établi par le Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à PERPIGNAN, le 26 Mars 2009

Les commissaires aux comptes

SARL FOURCADE AUDIT ASSOCIES « F.2.A »



Bernard FOURCADE

SARL JACQUES SERRA ET ASSOCIES



Alain HUDELLET

| | Exercice n | Exercice n - 1 |
|---|-------------------|------------------|
| | 31-déc-08 | 31-déc-07 |
| Opérat. Interbanc. & assimilées | 1 485 674 | 594 978 |
| Opérations avec la Clientèle | 7 948 821 | 6 605 519 |
| Opérations de Crédit Bail & assimilées | 0 | 0 |
| Obligations Actions et Autres Titres | 690 436 | 36 614 |
| Participations et autres immob. Financ. | 298 363 | 227 336 |
| Immobilisations corporelles & incorp. | 123 827 | 103 251 |
| Ecarts d'acquisition | 74 111 | 0 |
| Comptes de Régularisation & Actifs Divers | 221 264 | 167 643 |
| Total actif | 10 842 496 | 7 735 341 |

Bilan : Passif

| | Exercice n | Exercice n - 1 |
|--|-------------------|------------------|
| | 31-déc-08 | 31-déc-07 |
| Opérat. Interbanc. & assimilées | 1 877 528 | 1 338 529 |
| Opérations avec la Clientèle | 5 921 708 | 4 937 237 |
| Dettes représentées par un titre | 1 602 613 | 102 348 |
| Comptes de Régularisation & Passifs Divers | 276 072 | 311 699 |
| Ecarts d'Acquisition | 0 | 0 |
| Provisions pour Risques & Charges | 78 145 | 75 064 |
| Dettes subordonnées | 42 876 | 49 788 |
| Fonds pour Risques Bancaires Généraux | 109 782 | 100 505 |
| Intérêts Minoritaires | 30 910 | |
| Capitaux Propres Part du Groupe (Hors FRBG) | 902 862 | 820 171 |
| Capital souscrit | 204 964 | 165 748 |
| Primes d'Emission | 361 275 | 361 275 |
| Réserves Consol. & Autres | 288 153 | 238 271 |
| Résultat de l'exercice (+/-) | 48 470 | 54 877 |
| Total passif | 10 842 496 | 7 735 341 |

SARL
Jacques SERRA ET ASSOCIÉS
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 6, Avenue Kennedy
 66100 PERPIGNAN
 Tél. 04 68 50 41 33 Fax 04 68 67 50 90
 SIRET 399 698 697 00016



e

H
Jr

| | Exercice n | Exercice n - 1 |
|----------------------------|------------|----------------|
| | 31-déc-08 | 31-déc-07 |
| ENGAGEMENTS DONNES | | |
| Engagements de financement | 723 558 | 972 942 |
| Engagements de garantie | 424 779 | 409 919 |
| Engagements sur titres | 35 369 | 1 099 |
| ENGAGEMENTS RECUS | | |
| Engagements de financement | 0 | 0 |
| Engagements de garantie | 1 530 369 | 1 403 458 |
| Engagements sur titres | 369 | 1 099 |

Certifié conforme le 16 Mars 2009

Le Directeur Général



François MOUTTE

Les Commissaires aux Comptes

Sarl Jacques SERRA et Associés

FOURCADE Audit Associés "F2A"



Alain HUDELLET



Bernard FOURCADE

Vu pour vérification de concordance avec les comptes annuels consolidés qui ont fait l'objet d'une certification en son sens dans notre rapport sur les comptes annuels consolidés en date du 31 décembre 2008.

SARL
Jacques SERRA ET ASSOCIÉS
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 6, Avenue Kennedy
 66100 PERPIGNAN
 Tél. 04 68 50 41 33 Fax 04 68 67 50 90
 SIRET 399 598 697 00010




| | Exercice n | Exercice n - 1 |
|---|----------------|----------------|
| | 31-déc-08 | 31-déc-07 |
| Intérêts et Produits Assimilés | 436 587 | 334 625 |
| Intérêts et Charges Assimilées | -268 976 | -153 571 |
| Revenu des Titres à Revenu Variable | 13 213 | 14 259 |
| Commissions Produits | 158 522 | 149 476 |
| Commissions Charges | -19 311 | -19 197 |
| Résultat du Portefeuille de Négociation | -529 | 0 |
| Résultat du Portefeuille de Placement | 38 | 216 |
| Autres Produits d'Exploitation Bancaire | 1 928 | 673 |
| Autres Charges d'Exploitation Bancaire | -4 699 | -4 011 |
| Produits Nets des Autres Activités | | |
| PRODUIT NET BANCAIRE | 316 773 | 322 470 |
| Charges Générales d'Exploitation | -184 136 | -181 918 |
| Dotations aux Amortissements et Prov. S. Immob. | -19 031 | -17 090 |
| RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION | 113 606 | 123 462 |
| Coût du Risque | -31 988 | -29 914 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | 81 618 | 93 548 |
| Résultats sur Actifs Immobilisés | -38 | 499 |
| RESULTAT COURANT AVANT IMPOT | 81 580 | 94 047 |
| Résultat Exceptionnel | -61 | -73 |
| Impôt sur les Bénéfices | -22 021 | -28 697 |
| Dot. aux amortissement des Ecart d'acquisition | -939 | 0 |
| Dotations / Reprises au FRBG | -9 277 | -10 400 |
| RESULTAT NET | 49 282 | 54 877 |
| Intérêts Minoritaires | -812 | |
| RESULTAT NET PART DU GROUPE | 48 470 | 54 877 |

Certifié conforme le 16 Mars 2009

Le Directeur Général



François MOUTTE

Les Commissaires aux Comptes

Sarl Jacques SERRA et Associés

FOURCADE Audit Associés "F2A"



Alain HUDELLET



Bernard FOURCADE

« Vu pour régularisation de concordance avec les comptes annuels consolidés qui ont fait l'objet d'une certification sans réserve, notre rapport sur les comptes annuels consolidés en date du 31 décembre 2008 »

SARL
Jacques SERRA ET ASSOCIÉS
COMMISSAIRE AUX COMPTES

6, Avenue Kennedy
66100 PERPIGNAN
Tél. 04 68 50 41 22





ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

2008

I- PRINCIPES METHODES ET PERIMETRE DE CONSOLIDATION

1 PRINCIPES

Les comptes consolidés du groupe Banque Populaire du Sud sont établis conformément aux dispositions prévues par le règlement 99-07 du CRC. La présentation du bilan et du compte de résultat publiables est conforme au règlement N° 2000-04 qui définit les modèles type d'états de synthèse.

La Banque Populaire du Sud et la Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel Méditerranée sont membres de l'entité consolidante du Groupe Banque Populaire.

2. METHODES DE CONSOLIDATION

Les entreprises appartenant au périmètre de consolidation sont contrôlées de manière exclusive. Ces entreprises sont consolidées suivant la méthode de l'intégration globale.

3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Banque Populaire du Sud, de la Banque Dupuy, de Parseval, de la Banque Marze, de la Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel Méditerranée, de la SAS Financière BPS et de la SAS Sociétariat BPS.

Application à la Banque Populaire de la notion d'entité consolidante :

▪ Le règlement 99.07 du Comité de la réglementation comptable prévoit les dispositions suivantes (paragraphe 1001) :

« Les réseaux d'établissement de crédit dotés d'un Organe central, au sens de l'article 20 de la loi n°84-46 du 24 Janvier 1984 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit, ont la possibilité de définir en leur sein une ou plusieurs entités consolidantes. Chacune de ces entités consolidantes est constituée d'un ensemble d'établissement de crédit affilié directement ou indirectement à cet Organe central ainsi que ce dernier éventuellement. Chacune de ces entités pourra être considérée comme une entreprise consolidante au sens du présent paragraphe. »

En date du 5 Décembre 2005, la Commission Bancaire a accepté la création d'une entité sous-consolidante constituée de la Banque Populaire du Sud et de la Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel Méditerranée

En application de ce règlement, la Banque Populaire du Sud et la Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel Méditerranée forment l'entité consolidante définie par les textes rappelés ci-dessus.

SARL
Jacques SERRA ET ASSOCIÉS
COMMISSAIRE AUX COMPTES
6, Avenue Kennedy
66100 PERPIGNAN
Tél. 04 68 50 41 33 Fax 04 68 67 50 90
SIRET 399 698 697 00016



[Signature] 1



| | NATIONALI TE F / E | % CONTRÔL E | % D'INTERET | CONTRIBUTION AU RESULTAT CONSOLIDE PART DU GROUPE | METHODE D'INTEGRATIO N MEE/IP/IG |
|--------------------------------------|--------------------------|-------------------|----------------|--|---|
| 1. Entités consolidantes | | | | | |
| Etablissements de crédit | | | | | |
| . BP du Sud Société Mère | F | 100 | 100 | | IG |
| . CR de Crédit Maritime Méditerranée | F | 100 | 100 | | IG |
| 2. Entités consolidées | | | | | |
| Banque Dupuy de Parseval | F | 100 | 51 | | IG |
| Banque Marze | F | 100 | 51 | | IG |
| SAS FINANCIERE BPS | F | 100 | 100 | | IG |
| SAS SOCIETARIAT BPS | F | 100 | 100 | | IG |

En Juin 2005, la Banque Populaire du Sud a acquis 20 % du capital de la Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel Méditerranée mais en raison de la création d'une entité consolidante multicéphale régionale, le pourcentage de contrôle est de 100 % et aucun intérêt minoritaire n'est par conséquent dérogé.

Conformément au statut de la Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel Méditerranée, le prix d'achat des parts sociales est égal à leur valeur nominale.

La SAS Financière BPS a pour objet la prise de participation ou d'intérêts dans toute entreprise.

La SAS Sociétariat BPS a pour objet la régulation du capital social de la Banque Populaire du Sud par voie de souscription et de remboursement de parts sociales dans le cadre du montage financier de Natixis.

A compter du 30 septembre 2008, la Banque Marze et la Banque Dupuy de Parseval sont entrées dans le périmètre de consolidation du Groupe Banque Populaire du Sud. La participation de la Banque Populaire du Sud au capital de ces deux Banques est de 51% au 31 décembre 2008. A ce titre des intérêts minoritaires sont donc enregistrés.

La SASU Crédit Maritime, filiale de la Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel Méditerranée, et qui exerce une activité de marchand de biens, n'a pas été incorporée dans le périmètre de consolidation en raison de sa non significativité.

Toutes les sociétés consolidées clôturent leurs comptes au 31 décembre.

L'exercice 2008 est le premier exercice qui intègre les banques Dupuy, de Parseval et Marze ; l'impact de cette intégration au périmètre de consolidation étant peu significatif au niveau du compte de résultat, il n'a pas été réalisé de comptes pro forma.



Jacques SERRA ET ASSOCIÉS
COMMISSAIRE AUX COMPTES
6, Avenue Kennedy
66100 PERPIGNAN
Tél. 04 68 50 41 33 Fax 04 68 67 50 90
SIRET 399 598 697 000



Néanmoins (cf. annexe III.) est précisé leur impact sur les soldes intermédiaires de gestion, et de manière à assurer la comparabilité du bilan entre les 2 exercices une colonne « Pro Forma » au 31 décembre 2007 a été créée à périmètre identique avec l'exercice 2008.

4. LIQUIDITE ET SOLVABILITE

Le système de garantie de liquidité et de solvabilité du réseau des Banques populaires est organisé par une décision de caractère général de la Banque fédérale des Banques populaires prise en sa qualité d'organe central, en application des articles L. 511-30, L. 511-31 et L. 512-12 du Code monétaire et financier et à laquelle font expressément référence les statuts des Banques populaires (art. 1^{er}).

Le réseau des Banques populaires comprend les Banques populaires, les sociétés de caution mutuelle leur accordant l'exclusivité de leur cautionnement et la Banque Fédérale des Banques populaires.

Ce système de garantie repose sur l'intégralité des fonds propres des établissements du réseau par un mécanisme de solidarité interne.

La Banque fédérale met en œuvre la solidarité du réseau en appelant auprès des Banques populaires les concours financiers nécessaires, dans la limite de leurs fonds propres. Les fonds propres de la Banque fédérale répondent, en dernier ressort, de la liquidité et de la solvabilité des Banques populaires.

En tant que, la Banque fédérale, bénéficie du système de garantie, les Banques populaires sont tenues de lui apporter leur soutien financier, notamment pour lui permettre, en tant que de besoin, d'assumer ses obligations d'organe central à l'égard d'établissements de crédit affiliés à la Banque fédérale des Banques populaires, mais ne faisant pas partie du réseau des Banques populaires. Ainsi le 2 avril 2007 la Banque Fédérale a signé, conjointement avec la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne, une convention de double affiliation avec Natixis, à la suite de l'agrément donné le 30 mars 2007 par le Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement.

Dans le cadre de ce mécanisme de solidarité interne, est instituée une première ligne de solidarité. Celle-ci est constituée, d'une part, par le fonds de solidarité fédéral, partie intégrante du fonds pour risques bancaires généraux de la Banque fédérale. D'autre part, par les fonds régionaux de solidarité, parties intégrantes des fonds pour risques bancaires généraux des Banques populaires. Ces fonds régionaux sont alimentés chaque année, à hauteur de 10 % du bénéfice net réalisé par les Banques populaires avant toute dotation au fonds pour risques bancaires généraux et impôt, ledit montant étant minoré du taux de l'impôt sur les sociétés. Les Banques populaires ne peuvent disposer de ces fonds sans l'autorisation de la Banque fédérale.

Dans le cadre d'une convention d'agrément collectif, chaque Banque populaire garantit la liquidité et la solvabilité des sociétés de caution mutuelle qui lui accordent l'exclusivité de leur cautionnement.

Dans le cadre de l'affiliation du Crédit maritime mutuel, dont la Banque fédérale est l'organe central aux termes de l'article L. 512-69 du Code monétaire et financier, la liquidité et la solvabilité des Caisses de crédit maritime mutuel sont garanties au premier niveau par leurs Banques populaires d'adossement.

Jacques SERRA ET ASSOCIÉS

COMMISSAIRE AUX COMPTES

6, Avenue Kennedy

66100 PERPIGNAN

Tél. 04 68 50 41 33 Fax 04 68 67 50 90

SIRET 322 500 000 0000





Il est rappelé, en outre, que les établissements du réseau des Banques populaires sont adhérents du Fonds de Garantie des Dépôts institué par la loi et auquel adhèrent tous les établissements de crédit agréés en France.

Engagement de garantie vis à vis des sociétés de cautionnement mutuel

Suivant décision du 20 janvier 1995 prise en application de l'article 14 du décret 84-708 du 24 juillet 1984, le Comité des Etablissements de Crédit a prononcé l'agrément collectif de la Banque Populaire du Sud et des sept sociétés de caution mutuelle suivantes :

- Société de caution mutuelle artisanale du Roussillon
- Société de caution mutuelle immobilière des Pyrénées-Orientales
- Société de caution mutuelle artisanale de l'Ariège
- Société de caution mutuelle immobilière de l'Aude et de l'Ariège
- Société de caution mutuelle artisanale de l'Aude
- Société de caution mutuelle immobilière du Midi
- Société de caution mutuelle artisanale du Midi

Il résulte de cet agrément collectif que la Banque Populaire du Sud garantit la liquidité et la solvabilité des Sociétés de Caution Mutuelle précitées.

Cet engagement étant de nature réglementaire et ne constituant pas un cautionnement en raison notamment de la confusion entre garant et créancier, ne peut recevoir aucune traduction comptable.

Parmi les engagements reçus des établissements de crédits, figurent les garanties reçues des sociétés de cautionnement mutuel pour 809.295 K€. Les fonds propres responsables des S.C.M. s'élèvent à 12.468K€.

II - PRINCIPAUX RETRAITEMENTS DE CONSOLIDATION

1. OPERATIONS RECIPROQUES

Les opérations réciproques entre les sociétés intégrées globalement font l'objet d'une élimination, dès lors qu'elles revêtent une importance significative.

2. PROVISIONS REGLEMENTEES, FRBG ET PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Le réexamen des provisions pour risques et charges dans le cadre de l'homogénéisation des méthodes d'évaluation au sein du groupe, n'a pas provoqué de retraitement de ces postes.

Les provisions réglementées constatées dans les comptes individuels sont neutralisées au niveau des comptes consolidés.

Les FRBG enregistrent les montants que le groupe décide d'affecter à la couverture de risques à caractère général. Non déductible fiscalement et ne faisant l'objet d'aucun impôt différé, les FRBG



Jacques SERRA ET ASSOCIES

COMMISSAIRE AUX COMPTES

6, Avenue Kennedy

66100 PERPIGNAN

Tél. 04 68 50 41 33 Fax 04 68 67 50 90

SIRET 388 588 887 00015



constitués sont partie intégrante des capitaux propres consolidés. Les FRBG comprennent les Fonds Régionaux de Solidarité. Aucun retraitement n'a été pratiqué sur les FRBG constitués dans les comptes de chaque établissement de crédit du groupe.

Au niveau des passifs sociaux, la provision comptabilisée au bilan correspond :

- À la valeur actuarielle des engagements de retraite et prestations assimilées relatifs au personnel en activité ;
- Minorée de la valeur de marché des actifs venant en couverture des engagements ;
- Minorée ou majorée des écarts actuariels résultant :
 - Des évolutions des hypothèses actuarielles (taux d'actualisation, taux de sortie, taux de progression des salaires)
 - Des différences constatées entre le rendement réel et le rendement attendu des plans d'actifs en couverture.

3. IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés sont issus de différences temporaires entre les valeurs comptables d'actifs ou de passifs et leurs valeurs fiscales. Les flux de trésorerie ont été enregistrés en compte de résultat.

Le taux d'imposition intègre la contribution sociale sur les bénéfices mise en place par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2000, égale à 3,3 % de l'impôt brut diminué d'un abattement de 763 000 Euros.

Les taux d'imposition différée ont été retenus fin 2008 à hauteur de 34,43 %.

Les principaux éléments constitutifs de la fiscalité différée sont les provisions déductibles à caractère de réserve et les provisions déductibles ultérieurement.

4. RETRAITEMENT CREDIT BAIL

Le retraitement du crédit-bail locataire est symétrique au retraitement effectué sur le crédit bail bailleur et qui reviendrait à opérer les opérations suivantes :

- constater les immobilisations à l'actif par la contrepartie d'un compte d'emprunt,
- constater les écritures d'amortissement des immobilisations,
- ventiler le loyer versé entre remboursement de l'emprunt et charges d'intérêt.

5. ECART D'ACQUISITION

Dans le cadre de l'entrée dans le périmètre de consolidation Groupe BP Sud des banques Dupuy, de Parseval et Marze a été constaté un écart d'acquisition qui correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres de ces 2 établissements et l'évaluation de leurs actifs, passifs et éléments de hors bilan (cf. annexe III). Cet écart d'acquisition a été enregistré pour un montant de 75.050K€ à la date d'entrée des 2 banques dans le périmètre Groupe BP Sud.

Cet écart d'acquisition donne lieu à un amortissement sur une durée de 20 ans.

SARL

Jacques SERRA ET ASSOCIÉS

COMMISSAIRE AUX COMPTES

6, Avenue Kennedy

66100 PERPIGNAN

Tél. 04 68 50 41 33 Fax 04 68 67 50 00

SIRET 399 598 697 00016



   5



6. AUTRES RETRAITEMENTS

Les comptes ont fait l'objet de retraitements d'homogénéité pour l'application des normes de consolidation définies par le Groupe des Banques Populaires.

Les provisions fiscalement réglementées sont éliminées par réincorporation au crédit des réserves ou du compte de résultat.

III - PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Immobilisations

Elles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition augmenté des réévaluations légales. Les frais d'acquisition des immobilisations sont pris en charge dans l'année.

- Application du règlement n° 2002-10 du CRC relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs

Depuis le 1er janvier 2005 la méthode de comptabilisation des actifs par composants a été appliquée par les différentes entités du Groupe BP Sud à l'exception de la Banque Dupuy, de Parseval et de la banque Marze pour lesquelles ces durées d'amortissements étaient déjà appliquées.

En ce qui concerne l'enregistrement des immobilisations et de leur amortissement ce nouveau règlement n'induit pas de changement sur les règles appliquées précédemment pour les biens meubles, la comptabilisation par composants ne concerne donc que les immeubles.

Les encours bruts sont ventilés en composant. Cette décomposition est fondée sur l'existence de durées d'utilisation différentes entre chacun des éléments distincts constituant un même bien.

Les coûts d'emprunt ne rentrent pas dans la détermination de la valeur brute des immobilisations.

Les durées d'utilité retenues par la Banque Populaire du Sud sont les suivantes :

| | |
|---|------------------|
| Terrains | Non amortissable |
| Façades non destructibles (ex : façades classées) | Non amortissable |
| Façades/couverture /étanchéité | De 20 à 30 ans |
| Fondations / ossature | De 30 à 40 ans |
| Équipements techniques | De 10 à 12 ans |
| Aménagements intérieurs | De 8 à 12 ans |

Les composants sont amortis sur la base de leur valeur brute diminuée de la valeur résiduelle et sur leur durée d'utilisation. La valeur résiduelle est définie comme la valeur actuelle de l'actif à la fin de sa durée probable d'utilisation. La valeur résiduelle des composants autres que le terrain et les façades non destructibles sont réputées nulles.

Les dépenses de sécurité ou de mises en conformité sont comptabilisées à ~~SARL~~ dès lors qu'elles répondent de manière cumulative aux dispositions réglementaires comptables



Jacques SERRA ET ASSOCIÉS
COMMISSAIRE AUX COMPTES
6, Avenue Kennedy
66100 PERPIGNAN
Tél. 04 68 50 41 33 Fax 04 68 67 50 90
SIRET 399 599 897 00016



- Les autres immobilisations sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation soit principalement : matériel et mobilier de bureau, matériel spécialisé : linéaire ou dégressif de 4 à 10 ans ; matériels et logiciels informatiques : linéaire ou dégressif de 2 à 5 ans ; matériel de transport : linéaire de 3 à 5 ans ; droit au bail : 9 ans.
Depuis le 1^{er} Janvier 2005 les amortissements des immobilisations amorties en mode dégressif sont comptabilisés en amortissements dérogatoires.

Fonds pour Risques Bancaires Généraux

Le FRBG enregistre les montants que la Banque Populaire décide d'affecter à la couverture de risques à caractère général . Il comprend également les montants dotés au Fonds Régional de Solidarité ainsi que les provisions pour investissements.

Les provisions réglementées sont dotées pour la seule application de dispositions fiscales.

Conformément au règlement CRB 90-02, le FRBG constitué de provisions à caractère général, et s'établit à 109.782 K€, en augmentation de 9.277 K€ en raison de :

| | |
|--|------------|
| • Affectation au FRBG de la provision pour investissement constituée en 2007 : | 1.938 K€ |
| • Reprise de l'exercice au titre de la provision Codevi : | - 189 K€ |
| • Dotation de l'exercice au titre de la provision pour Risques Commerciaux | 4.700 K€ |
| • Affectation à la réserve d'investissement de la provision pour investissement Constituée en 2002 au titre de 2001 | - 1.456 K€ |
| • Reprise de provision FRBG | - 1.343 K€ |
| • Dotation au Fonds de Solidarité Régional | 5.627 K€ |
| | ----- |
| | 9.277 K€ |

Situation Fiscale

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés et à la contribution sociale de 3,3 % assise sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice.

La situation fiscale est calculée au taux de 34,43 %.

- Régime d'intégration fiscale

La Banque Populaire du Sud a constitué un groupe d'intégration fiscale avec :

- La SAS Financière de Participation BPS
- La SAS Sociétariat BPS

La Banque Populaire du Sud en tant que tête de groupe est seule redevable de l'impôt sur les sociétés.

Jacques SERRA ET ASSOCIÉS
COMMISSAIRE AUX COMPTES
6, Avenue Kennedy
66100 PERPIGNAN
Tél. 04 68 50 41 33 Fax 04 68 67 60 90
BIRET 000 000 007 00000





Les filiales, ainsi intégrées, contribuent à la charge d'impôt comme dans le cadre d'absence d'intégration fiscale. Cependant en cas d'éventuelle sortie du périmètre d'intégration, les filiales bénéficieraient par convention d'une indemnité correspondant à tous les surcoûts fiscaux qui résulteraient de leur appartenance au groupe d'intégration fiscale.

Au 31-12-2008 le déficit fiscal cumulé de ces 2 sociétés représentait un montant d'impôt de 183 K€.

- **Changement d'option fiscale sur l'exercice 2008**

En application du règlement CRC 2008-07, la Banque Populaire du Sud a modifié le mode de comptabilisation des frais d'acquisition relatifs aux titres de participation et parts dans les entreprises liées. Ils sont désormais rattachés au prix d'acquisition. S'agissant d'un changement d'option fiscale prévu à l'article 314-2 du PCG, l'incidence du changement correspond à l'exercice en cours est constatée dans le résultat de l'exercice.

- La Banque Populaire du Sud qui avait formulé en 1979 son option pour la TVA, a dénoncé cette option avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2008 comme l'y autorisait l'article 85 de la loi de finances rectificative pour 2004

Calcul de l'impôt différé

| | BILAN OUVERTURE 01/01/2008 | COMPTE DE RESULTAT 2008 | | | BILAN CLOTURE 31/12/2008 |
|---|----------------------------------|-------------------------|-------------------|----------|--------------------------------|
| | | DOTATION | REPRISE AUT. MVTS | | |
| * Impôts différés passif : | 99 | 0 | 38 | 0 | 61 |
| Amortissements Dérogatoires | 99 | 0 | 38 | 0 | 61 |
| * Impôts différés actif : | 24 646 | 3 220 | 3 381 | 0 | 24 485 |
| Impôts différés sur Provisions à caractère social | 15 318 | 392 | 0 | | 15 710 |
| Impôts différés sur Provisions Clientèle | 991 | 0 | 397 | 0 | 594 |
| Impôts différés sur Participation des Salariés | 1 710 | 1 796 | 1 710 | 0 | 1 796 |
| Impôts différés sur Pl. Val. Latentes OPCVM | 64 | 5 | 0 | 0 | 69 |
| Impôts différés sur Effets temps CRC 2002-03 | 1 988 | 642 | 0 | 0 | 2 630 |
| Impôts différés sur Provisions Epargne Logement | 4 310 | 0 | 1 031 | 0 | 3 279 |
| Impôts différés sur Organic | 243 | 285 | 243 | | 285 |
| Impôts différés sur Autres éléments | 22 | 100 | | | 122 |



Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge théorique

| | |
|--------------------------------|---------|
| Provision Impôt | 26 239 |
| Rappels Impôt & Autres Prov. | -1 820 |
| Résultat Net | 66 383 |
| Assiette Impôt | 92 622 |
| Impôt 33 1/3 % | 30 874 |
| CSB | 994 |
| Impôt Théor. | 31 868 |
| Impôt Réel | 22 021 |
| Autres éléments | -9 847 |
| dont : | |
| Réint. / Déd. | -15 437 |
| Impôt s/ R-D | -5 145 |
| CSB | -195 |
| | -5 340 |
| Autres Eléments | -1 853 |
| Crdt Impôt | -252 |
| Impôt Dupuy, Marze au 30-09-08 | -2 525 |
| Variation I.D. | 123 |

Créances Douteuses

L'identification en encours douteux est effectuée conformément aux dispositions du règlement n° 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable, notamment en cas de créances impayées depuis plus de trois mois, six mois en matière immobilière. Pour les collectivités locales le délai réglementaire de neuf mois a été ramené à six mois. Depuis le 1^{er} janvier 2007, cette identification s'applique aux découverts en application du nouvel article 3 bis du règlement 2002-03 modifié par le règlement 2007-06..

Cette évolution réglementaire ne s'est pas traduite par la constatation de nouvelles dépréciations sur les encours au titre des encours par prélèvement sur capitaux propres, tant sur les découverts que sur les créances déclassées par contagion. En effet, l'obligation réglementaire de déclasser en douteux de ces créances n'a pas eu d'impact sur l'appréciation du risque par la Banque Populaire sur les encours concernés.

Jacques SERRA ET ASSOCIÉS
COMMISSAIRE AUX COMPTES
6, Avenue Kennedy
66100 PERPIGNAN
Tél. 04 68 50 41 33 Fax 04 68 67 50 80
SIRET 399 698 897 00016



(Signature)

Le déclassement d'une créance en encours douteux entraîne le transfert de l'encours total des créances et engagements sur une même contrepartie, même si l'analyse du risque conduit à ne provisionner que les intérêts enregistrés et non encaissés. Pour ces créances douteuses, les intérêts courus ou échus non perçus sont comptabilisés en appliquant le taux contractuel à la valeur brute mais dépréciés à due concurrence et inscrits en produit net bancaire.

Au sein des créances douteuses, une catégorie spécifique est identifiée, dénommée « créances douteuses compromises », il s'agit des créances pour lesquelles les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte est envisagé. Le classement en douteux compromis intervient nécessairement lors de la déchéance du terme ou lors de la résiliation du contrat de crédit-bail. Il est possible de transférer un encours douteux en compromis au bout d'un délai d'un an mais il ne s'agit pas d'un délai impératif. La règle de la « contagion » ne s'applique pas pour le passage de douteux en douteux compromis. Pour les créances douteuses compromises, les intérêts courus ou échus non encaissés ne sont pas enregistrés.

Les créances, dont le recouvrement est devenu incertain, donnent lieu à la constitution de dépréciations, en déduction de l'actif, destinées à couvrir le risque de perte. Les dépréciations sont calculées après analyse individuelle des dossiers, en tenant compte des garanties et sur la base de l'analyse du risque et des garanties disponibles. Les dépréciations couvrent au minimum les intérêts non encaissés sur encours douteux.

Les dépréciations sont calculées de manière actuarielle sur la base des flux futurs attendus sur chacun des contrats actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ce dernier correspondant au taux contractuel. Les dotations et les reprises de dépréciation constatées pour risque de non recouvrement sont enregistrées en «*Coût du risque*» à l'exception des dépréciations relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi dépréciés, en «*Intérêts et produits assimilés*».

Les créances passées en perte sur l'exercice ainsi que les récupérations sur créances amorties sont inscrites en ligne «*Coût du risque*» au compte de résultat pour la partie du capital et en «*Intérêts et produits assimilés*» pour la partie des intérêts. Les passages en perte ne font l'objet d'aucune procédure systématique.

Pour les crédits aux professionnels de l'immobilier, le déclassement en créances douteuses est opéré opération par opération sur la base de critères prenant en compte les perspectives de sortie, la capacité des associés à apporter des fonds propres ainsi que leur solvabilité. Les intérêts sur créances douteuses sont intégralement dépréciés et le prêt est déprécié en fonction des garanties reçues, du revenu locatif futur, du prix de sortie du projet comparé au marché et de la solvabilité des parties prenantes.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines

SARL
Jacques SERRA ET ASSOCIÉS
COMMISSAIRE AUX COMPTES
6, Avenue Kennedy
66100 PERPIGNAN
Tél. 04 68 60 41 33 Fax 04 68 67 60 60
SIRET 399 698 697 00016





Information sur les encours

Ils ont été répartis selon les critères les plus pertinents pour l'entreprise :

- par types de contreparties (particuliers, entreprises et professionnels, administrations ...)

REPARTITION DES ENCOURS PAR TYPE DE CONTREPARTIES

| | Encours total clientèle | Total encours douteux + Compromis | |
|--------------------------------------|----------------------------|-----------------------------------|----------------|
| | | Solde | Encours net |
| Sociétés non Financières | 3 285 777 | 262 604 | 109 419 |
| Entrepreneurs Individuels | 1 009 413 | 99 795 | 46 514 |
| Particuliers | 3 388 305 | 85 014 | 37 800 |
| Soc. d'Assurance et Fonds de Pension | 4 603 | 21 | 21 |
| Administrations Publiques | 116 084 | 5 616 | 3 935 |
| Administrations Privées | 55 970 | 895 | 274 |
| Non Ventilé | 88 669 | 0 | 0 |
| | 7 948 821 | 453 945 | 197 963 |



SARL
Jacques SERRA ET ASSOCIÉS
COMMISSAIRE AUX COMPTES
6, Avenue Kennedy
66100 PERPIGNAN
Tél. 04 68 50 41 33 Fax 04 68 67 50 90
SIRET 399 598 687 00016

Information sur les provisions dotations reprises

| | Encours douteux & compromis |
|--------------------------------|--|
| Provisions à l'ouverture | 211.567 |
| Impact changement de périmètre | 23.879 |
| Dotations | 105.061 |
| Reprises | 84.525 |
| Provisions à la clôture | 255.982 |

Information sur le coût du risque

| | CHARGES | PRODUITS |
|-------------------------------------|----------------|-----------------|
| Provisions pour créances douteuses | 104.073 | 83.634 |
| Provisions pour risques et charges | 3.178 | 2.474 |
| Pertes sur créances irrécouvrables | | |
| Couvertes par des provisions | 10.287 | |
| Non couvertes par des provisions | 737 | |
| Récupérations sur créances amorties | | 179 |
| TOTAL | 118.275 | 86.287 |
| TOTAL NET | 31.988 | |

**SARL
Jacques SERRA ET ASSOCIÉS
COMMISSAIRE AUX COMPTES
8, Avenue Kennedy
66100 PERPIGNAN
Tél. 04 68 60 41 33 Fax 04 68 67 60 00
SIRET 389 696 897 06016**




VENTILATION DES CREANCES ET DES DETTES SUIVANT LEUR DUREE RESTANT A COURIR

| ACTIF | DUREE RESTANT A COURIR | | | | | | TOTAL |
|--|-------------------------------|-----------|-----------------|---------------|-----------|-------------|--------------|
| | à vue | <=3mois | 3 mois <D<=1 an | 1 an<D<=5 ans | > 5 ans | non ventilé | |
| Créances sur établissements de crédit | 394.099 | 906.000 | 11.414 | 955 | 827 | 14.205 | 1.327.500 |
| Créances sur la clientèle | 500.366 | 363.480 | 689.386 | 2.625.248 | 3.558.122 | 212.874 | 7.949.476 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 9.907 | 652.964 | 25.000 | 0 | 1.000 | 307 | 689.178 |
| PASSIF | DUREE RESTANT A COURIR | | | | | | TOTAL |
| | à vue | <=3 mois | 3 mois<D<=1 an | 1 an<D<=5 ans | > 5 ans | non ventilé | |
| Dettes sur établissements de crédit | 40.942 | 258.850 | 407.330 | 735.658 | 444.180 | 504 | 1.887.464 |
| Dettes sur la clientèle | 3.607.605 | 1.331.763 | 234.263 | 484.591 | 169.233 | 0 | 5.827.455 |
| Dettes représentées par un titre | 11 | 1.432.614 | 134.139 | 25.597 | 652 | 0 | 1.593.023 |
| Dettes rattachées | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 93.901 | 93.901 |

CONSTITUTION DU PORTEFEUILLE TITRES

I - TITRES DE PARTICIPATION

Ces titres qualifiés d'immobilisations financières, dont la possession durable est estimée utile à l'activité, sont comptabilisés à leur coût d'acquisition frais inclus. A l'arrêté des comptes, ils sont estimés à leur valeur d'utilité déterminée de manière individuelle. La valeur d'utilité fait référence au cours de bourse pour les titres cotés ou à l'actif net comptable corrigé pour les titres non cotés.

Les moins values latentes font l'objet d'une provision pour dépréciation. Les plus ou moins values de cession et les dotations et reprises de provisions sont inscrites en poste « gains ou pertes sur actifs immobilisés ». Les intérêts et dividendes sont comptabilisés au fur et à mesure de leur acquisition.

Le portefeuille de titres de participation du Groupe Banque Populaire du Sud a une valeur comptable nette de 298.364 KE, il est constitué pour :

| RELEVÉ DES PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES ET TITRES DE PARTICIPATION | CAPITAL SOCIAL | % DU CAPITAL DETENU | VALEUR BRUTE COMPTABLE | | PROVISIONS | | | VALEUR NETTE COMPTABLE | | | |
|--|-------------------|---------------------------|---------------------------|-----------------|-------------------|-----------|----------------------|---------------------------|-------------------|-----------------|--|
| | | | DEBUT EXERCICE | FIN EXERCICE | DEBUT EXERCICE | DOTAT. | REPRISES EXERCICE | FIN EXERCICE | DEBUT EXERCICE | FIN EXERCICE | |
| NOMS ET SIEGES | | | | | | | | | | | |
| PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES | | | | | | | | | | | |
| TITRES DE PARTICIPATION | | | | | | | | | | | |
| B.F.B.P. | 1.541.622 | 4,09 | 210 164 | 275 444 | 0 | | 0 | 210 164 | 275 444 | | |
| i-BP S.A. | 73.482 | 5,32 | 5 039 | 5 039 | 0 | | 0 | 5 039 | 5 039 | | |
| Gie I-Bp | 24 699 | 1,26 | | 310 | | | | | 310 | | |
| SPRING RAIN | 44.700 | 2,00 | 894 | 894 | 0 | | 0 | 894 | 894 | | |
| BP DEVELOPEMENT | 396.664 | 2,20 | 8 531 | 12 113 | 0 | | 0 | 8 531 | 12 113 | | |
| DIVERS | | | 3 063 | 4 680 | 355 | 14 | 253 | 2 708 | 4 564 | | |
| TOTAL | | | 227 691 | 298 481 | 355 | 14 | 253 | 227 336 | 298 364 | | |

II - AUTRES TITRES (hors participations)

- Montant des titres d'investissement : 30.264 KE soit 15.000 KE BMTN Banque Populaire Metz
10.000 KE BMTN Banque Populaire Nice
4.964 KE Autres BMTN Natixis
300 KE FCPR EUROFIDEME 2

SARL

Jacques SERRA ET ASSOCIÉS
COMMISSAIRE AUX COMPTES

6, Avenue Kennedy
66100 PERPIGNAN
Tél. 04 68 50 41 33 Fax 04 68 67 50 90
SIRET 399 696 697 00016



- Montant des titres de placement non cotés : 3.534KE dont 2.135 KE TSDI BFBP
93 KE de TSR BFBP
494 KE de titres divers
812 KE de parts d'OPCVM
- Montant des titres de placement cotés : 649.038 KE soit 38 KE d'actions Trigano
649.000 KE de Covered Bonds
dont 490.000 KE prêtés à la BFBP

Remarques : - Le Groupe Banque Populaire du Sud ne défient aucun titre de transaction en date d'arrêté et n'en a pas détenu en cours d'exercice.

ETAT DES MOUVEMENTS SUR LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

| MOUVEMENTS SUR LES IMMOBILISATIONS | Valeur brute comptable 2007 | Variation du périmètre Groupe | Acquisitions | Cessions | Valeur brute comptable 2008 | Amortissements | | Provisions | | Cumul Prov. & Amort. 2008 | Valeur nette 2008 |
|--|-----------------------------|-------------------------------|--------------|------------|-----------------------------|----------------|--------------|------------|-------|---------------------------|-------------------|
| | | | | | | DOT. | CUMUL | REPR. | CUMUL | | |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | | | | | | | | | | | |
| VALEUR D'ACHAT DES FDS COMMX | 3 721 | 1 827 | 783 | | 6 331 | 92 | 2 732 | | | 2 732 | 3 599 |
| AUTRES | 3 494 | 1 025 | 86 | 196 | 4 409 | 298 | 4 144 | | | 4 144 | 265 |
| TOTAL | 7 215 | 2 852 | 852 | 196 | 10 740 | 390 | 6 876 | | | 6 876 | 3 864 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES | | | | | | | | | | | |
| EXPLOITATION | | | | | | | | | | | |
| TERRAINS | 4 738 | 1 617 | 78 | 186 | 6 247 | 0 | 0 | | | 0 | 6 247 |
| FONDACTIONS OSSATURES | 18 713 | | 1 853 | | 20 566 | 612 | 6 159 | | | 6 159 | 14 407 |
| FACADES, COUVERT, ETANCHEITE | 7 660 | | 513 | | 8 173 | 353 | 3 604 | | | 3 604 | 4 569 |
| EQUIPEMENTS TECHNIQUES | 20 449 | | 1 247 | | 21 696 | 1 526 | 12 152 | | | 12 152 | 9 544 |
| AMENAGEMENTS INTERIEURS | 81 015 | | 7 822 | 14 | 88 823 | 6 886 | 52 444 | | | 52 444 | 36 379 |
| AUTRES | 75 419 | 31 844 | 11 635 | 5 405 | 113 493 | 8 712 | 66 160 | | | 66 160 | 47 333 |
| HORS EXPLOITATION | | | | | | | | | | | |
| TERRAINS | 450 | 15 | | | 465 | 0 | 0 | | | 0 | 465 |
| FONDACTIONS OSSATURES | 715 | | | | 715 | 19 | 312 | | | 312 | 403 |
| FACADES, COUVERT, ETANCHEITE | 228 | | | | 228 | 9 | 133 | | | 133 | 95 |
| EQUIPEMENTS TECHNIQUES | 79 | | | | 79 | 0 | 79 | | | 79 | 0 |
| AMENAGEMENTS INTERIEURS | 150 | | 14 | | 164 | 7 | 113 | | | 113 | 51 |
| AUTRES | 10 | 203 | | | 213 | 1 | 174 | | | 176 | 37 |
| Jacques SERRA ET ASSOCIÉS RESERVE LAITIÈRE CBX COMPTABILIER COMMUNICANT | | | | | | | | | | | |
| 6, Avenue de la République | 209 626 | 33 679 | 23 162 | 5 605 | 260 862 | 18 125 | 141 330 | 0 | 0 | 141 332 | 119 963 |



COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

| | MONTANT N | MONTANT N-1 |
|---|----------------------|------------------------|
| DEBITEURS DIVERS | 61.987 | 39.380 |
| COMPTES DE STOCKS ET EMPLOIS DIVERS | 321 | 253 |
| SOUS TOTAL AUTRES ACTIFS | 62.308 | 39.633 |
| | | |
| | | |
| • comptes d'encaissement | 17.820 | 7.983 |
| • autres comptes de régularisation | 116.651 | 95.382 |
| SOUS TOTAL COMPTES REGULARISATION | 134.472 | 103.365 |
| | | |
| IMPOT DIFFERE | 24.484 | 24.645 |
| | | |
| TOTAL COMPTE DE REGULARISATION ET DIVERS | 221.264 | 167.643 |
| | | |
| | | |
| | | |
| CREANCES DOUTEUSES NETTES | 197.966 | 155.231 |
| | | |
| CREANCES RATTACHEES | 62.219 | 44.079 |
| TOTAL | 481.449 | 366.953 |

PROVISIONS AFFECTANT LES COMPTES D'ACTIF

| PROVISIONS POUR DEPRECIATION | N | N-1 |
|---|----------------|----------------|
| PROVISIONS SUR CREANCES AVEC LA CLIENTELE | 255.982 | 211.567 |
| PROVISIONS SUR TITRES | 312 | 437 |
| SARL Jacques SERRA ET ASSOCIÉS | 256.294 | 212.004 |



DETTES SUBORDONNEES

Ces postes regroupent notamment les emprunts obligataires ainsi que les prêts sur titres subordonnés émis par la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Les frais d'émission sont pris en charge dans la totalité de l'exercice.

Les primes d'émission et de remboursement sont étalées sur la durée de la vie de l'emprunt par fractions égales.

Les intérêts courus à verser relatif à ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie de comptes de résultat.

Au 31-12-08 le montant des emprunts subordonnés est de 42.245 K€.

SARL
Jacques SERRA ET ASSOCIÉS
COMMISSAIRE AUX COMPTES
6, Avenue Kennedy
66100 PERPIGNAN
Tél. 04 68 50 41 33 Fax 04 68 67 50 90
SIRET 399 598 697 00015





COMPTES DE REGULARISATION ET DETAIL DES AUTRES PASSIFS

DETAIL DES COMPTES DE REGULARISATION PASSIF ET AUTRES PASSIFS

| COMPTES DE REGULARISATION (PASSIF) | MONTANT N | MONTANT N-1 |
|--|----------------|----------------|
| INSTRUMENTS CONDITIONNELS VENDUS | 20 | 31 |
| COMPTES D' ENCAISSEMENT ET CREDITEURS DIVERS | 165.926 | 93.407 |
| SIEGE ET SUCCURSALLES | 28 | 6 |
| PRODUITS CONSTATES D' AVANCE | 40.895 | 35.499 |
| CHARGES A PAYER | 25.146 | 22.109 |
| AUTRES COMPTES DE REGULARISATION | 44.057 | 160.647 |
| SOUS/TOTAL | 276.072 | 311.699 |
| DETTES RATTACHEES | 97.110 | 85.803 |
| TOTAL | 373.182 | 397.502 |

SARL
Jacques SERRA ET ASSOCIÉS
COMMISSAIRE AUX COMPTES
6, Avenue Kennedy
66100 PERPIGNAN
Tél. 04 68 50 41 33 Fax 04 68 67 50 90
SIRET 399 698 697 00015





VENTILATION DES CAPITAUX PROPRES

| | Capital | Primes et réserves | Résultat | Total des Capitaux Propres |
|--|----------------|--------------------|---------------|----------------------------|
| - Solde consolidé Groupe BPS au 31 Décembre 07 | 165 748 | 599 546 | 54 877 | 820 171 |
| - Intérêts aux parts sociales versés en 2008 BPS (hors Groupe) | | | - 7 980 | - 7 980 |
| - Intérêts aux parts sociales versés en 2008 CRCMM | | | - 308 | - 308 |
| - Affectation du résultat | | 46 589 | - 46 589 | 0 |
| - <u>Variation du capital et des primes</u> | <u>39 216</u> | <u>3 293</u> | <u>0</u> | <u>42 509</u> |
| Variation du capital BPS | 63 750 | | | 63 750 |
| Variation du capital CRCMM | - 1 340 | | | - 1 340 |
| Réserves ouverture (intégration banques Marze et Dupuy) | | 6 261 | | 6 261 |
| Partage situation nette (banques Marze et Dupuy) | | - 2 968 | | - 2 968 |
| Neutralisation titres BPS dans SAS Sociétariat BPS | - 23 194 | | | - 23 194 |
| - Résultat consolidé de l'exercice 2008 | | | 48 470 | 48 470 |
| - Solde consolidé Groupe BPS au 31 Décembre 08 | 204 964 | 649 428 | 48 470 | 902 862 |

En 2008, la Banque Populaire du Sud a augmenté son capital de 63.750 K€ , par l'émission de parts sociales à hauteur de 51.000 K€ et par l'émission de C.C.I. (Certificats Coopératifs d'Investissement) à hauteur de 12.750 K€

L'émission de Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) nominatifs a été faite en application des articles 19 sexdecies à 19 duo vicies de la loi n° 47.1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Les CCI ont été exclusivement souscrits et libérés par Natixis détenue à parité par le Groupe Banque Populaire et le Groupe Caisse d'Epargne.

Les titulaires de CCI disposent d'un droit sur l'actif net dans la proportion du capital qu'ils représentent. Selon les termes du protocole signé le 6 juin 2006 entre les deux Groupes, les CCI détenus par Natixis représentent 20% du capital social de la banque. Lors des nouvelles augmentations de capital par émission de parts sociales, cette proportion sera maintenue par l'émission au nominal dans le même temps de nouveaux CCI souscrits par Natixis.

Les CCI sont des valeurs mobilières représentatives d'une part du capital de la banque, émises pour la durée de la banque et dépourvues de droit de vote. Les CCI ne peuvent représenter plus de la moitié du capital social atteint à la clôture de l'exercice précédent. Ils sont librement négociables,



**SARL
Jacques SERRA ET ASSOCIÉS**

COMMISSAIRE AUX COMPTES

6, Avenue Kennedy

66100 PERPIGNAN

Tél. 04 68 50 41 33 Fax 04 68 67 50 90

SIRET 399 598 007 00018

20



toutefois la cession des CCI devra être agréée préalablement par le Conseil d'administration de la Banque Populaire.

Le taux de rémunération des CCI doit être au moins égal à celui versé aux parts sociales. Il est décidé par l'assemblée générale en fonction des résultats de l'exercice. Son paiement, pour tout ou partie, peut être fait en numéraire ou en CCI.

Le capital social détenu par les sociétaires BPS, stipulé variable, s'élevait à 193.580 K€ au 31/12/08 et le capital social détenu par les sociétaires CRCMM s'élevait au 31/12/08 à 11.384 K€.

VENTILATIONS DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

| NATURE DE LA PROVISION | N | N-1 |
|---------------------------------------|---------------|---------------|
| PROVISIONS ENGAGEMENTS PAR SIGNATURES | 1.792 | 2.596 |
| PROVISIONS POUR LITIGES | 9.441 | 6.005 |
| PROVISIONS POUR IMPOTS | 2.095 | 2.068 |
| PROVISIONS PASSIF SOCIAL | 52.108 | 51.815 |
| PROVISIONS EPARGNE LOGEMENT | 9.522 | 12.517 |
| RECLASSEMENT IMPOT DIFFERE | -1.670 | -1.706 |
| AUTRES PROVISIONS | 4.857 | 1.769 |
| TOTAL | 78.145 | 75.064 |

SARL
Jacques SERRA ET ASSOCIÉS
COMMISSAIRE AUX COMPTES
6, Avenue Kennedy
66100 PERPIGNAN
Tél. 04 68 50 41 33 Fax 04 68 67 50 90
SIRET 399 598 697 00015



 21

ENGAGEMENTS HORS-BILAN DONNES ET RECUS NE FIGURANT PAS AU « BILAN PUBLIABLE »

• OPERATIONS A TERME EN DEVISES SUR MARCHE DE GRE A GRE FIGURANT AU HORS BILAN

Les résultats sur opérations de change sont déterminés conformément au règlement 89-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (modifié par les règlements 90-01 et 95-04). Les créances, les dettes et les engagements hors bilan libellés en devises sont évalués au cours de change à la clôture de l'exercice. Les produits ou charges payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Le Groupe Banque Populaire du Sud ne supporte pas de risque de change significatif.

| | |
|--|----------|
| ▪ Euros à recevoir contre devises à livrer | 5.044 K€ |
| ▪ Devises à recevoir contre Euros à livrer | 5.044 K€ |
| ▪ Report/Déport | |

• GARANTIES RECUES DE LA CLIENTELE : 1.531.077 K€

RISQUE DE TAUX ET RISQUE DE CHANGE

Risque de taux

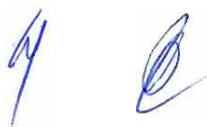
La Banque Populaire du Sud réalise des opérations d'échange de conditions d'intérêts (SWAP) et achète des garanties de taux (CAPS et FLOORS) essentiellement dans le cadre de la couverture globale du risque de taux. En cas de défaillance de la contrepartie, le risque de la Banque ne porte pas sur la valeur nominale du dérivé mais sur le coût potentiel de remplacement du flux de trésorerie sur les contrats faisant apparaître un gain.

Un Comité de Gestion de Bilan analyse diverses hypothèses d'évolution de taux afin de fixer et d'ajuster périodiquement les objectifs de réduction de l'exposition de la Banque au risque de taux.

Il est rendu compte au Conseil d'Administration des actions ainsi déterminées et de leur suivi. Les risques encourus sur ces opérations font l'objet d'un système de mesures de résultats et des positions, de surveillance et de contrôle. Des limites ont été déterminées par le Comité de Gestion de Bilan et présentées au Conseil d'Administration.

Les contreparties de la B.P.S. pour ces opérations sont soit Natixis, soit Calyon, soit les clients de la BPS. Après pondération l'équivalent risque des contrats calculé sur la base du nominal total et multiplié par les facteurs de majoration (« add ons ») dépendants de la durée résiduelle s'élève à 1.592 K€.

▪ Instruments fermes de taux



SARL
Jacques SERRA ET ASSOCIÉS
COMMISSAIRE AUX COMPTES
6, Avenue Kennedy
66100 PERPIGNAN
Tél. 04 68 80 41 53 Fax 04 68 67 60 99
SIRET 888 688 687 80015





Les contrats sont enregistrés en hors-bilan pour leur valeur nominale.

En application des règlements 90-15 et 92-04 du CRBF, les contrats d'échange de taux et assimilés (accords de taux futurs, garantie de taux plancher et plafond) sont classés selon le critère de l'intention initiale dans les catégories suivantes :

- micro-couverture (couverture affectée)
- macro-couverture (gestion globale de bilan)
- positions spéculatives
- gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction

Les deux premières catégories sont assimilées, au niveau du compte de résultat, à des opérations de prêts ou d'emprunts et les montants perçus ou payés sont incorporés prorata temporis dans le compte de résultat.

La BPS n'a pas d'opérations relatives aux 2 dernières catégories.

Les charges et produits d'instruments utilisés à titre de couverture d'un élément ou d'un ensemble d'éléments homogènes sont enregistrés en résultat de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. Les éléments de résultat de l'instrument de couverture sont comptabilisés dans le même poste que les produits et charges sur les éléments couverts en "intérêts et produits assimilés". Le poste "gains ou pertes sur opérations de portefeuille de négociation" est utilisé lorsque les éléments couverts sont inclus dans le portefeuille de négociation.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits prorata temporis en compte de résultat au poste "intérêts et produits assimilés".

Les soultes constatées lors de la résiliation ou l'assignation de contrats d'échange de taux sont rapportées immédiatement en compte de résultat. Si les montants sont significatifs, elles sont étalées prorata temporis sur la durée résiduelle du nouveau contrat en cas de remplacement ou sur la durée résiduelle de l'ancien contrat en cas de non remplacement.

▪ **Instruments conditionnels**

Le montant notionnel de l'instrument sous-jacent sur lequel porte l'option ou le contrat à terme est enregistré en distinguant les contrats de couverture des contrats négociés dans le cadre d'opérations de marché.

Pour les opérations sur options de taux, de change ou sur actions, les primes payées ou encaissées sont enregistrées en compte d'attente. A la clôture de l'exercice, ces options font l'objet d'une valorisation portée en compte de résultat dans le cas de produits cotés sur un marché organisé ou assimilé.

Lors de la revente, du rachat, de l'exercice ou à l'expiration, les primes sont enregistrées immédiatement en compte de résultat.

Pour les opérations de couverture, les produits et charges sont rapportés de manière symétrique à ceux afférents à l'élément couvert. Les instruments conditionnels vendeurs ne sont pas éligibles au classement en macro-couverture.





| | UN AN ET MOINS | DE 1 AN A CINQ ANS | PLUS DE 5 ANS |
|-----------------------|---------------------------|-------------------------------|--------------------------|
| <u>SWAPS</u> | | | |
| MACRO COUVERTURE | | | |
| Prêteur taux fixe | 487.000 | 63.000 | |
| Emprunteur taux fixe | | 913.000 | 23.000 |
| MICRO COUVERTURE | | | |
| Prêteur taux fixe | 23.893 | 15.014 | 81.265 |
| Emprunteur taux fixe | 1.250 | | 28.049 |
| Couverture PEP ACTION | 35.331 | 81.853 | 8.500 |
| <u>CAPS</u> | | | |
| MACRO COUVERTURE | | | |
| Achat | 280.000 | | |
| MICRO COUVERTURE | | | |
| Achat | | 261 | 599 |
| Vente | | 261 | 599 |
| TOTAL | 1.080.474 | 1.073.389 | 142.012 |

Risque de change

Les opérations en devises de la clientèle sont systématiquement adossées essentiellement auprès de Natixis ou de la BRED BP Elles sont comptabilisées au cours de change de la date d'arrêt.

Après pondération l'équivalent risque des contrats calculé sur la base du nominal total et multiplié par les facteurs de majoration (« add ons ») dépendants de la durée résiduelle s'élève à 92 K€.

Elles représentent une contre valeur de 7.026 K€ à l'actif et de 6.810 K€ au passif.

Risque de marché

La B.P.S. n'est pas assujettie au calcul de l'exigence de fonds propres complémentaires au titre de la C.A.D., en application du règlement 95-02 du 21 juillet 1995.

Valorisation des instruments dérivés

Contrats de taux : - 35.646 K€

Autres contrats (couverture PEP Actions) : + 17.410 K€.

Tous ces contrats concernent des opérations de couverture.

FIDUCIE

Au 31 décembre 2008, le Groupe Banque Populaire du Sud n'a conclu aucun contrat de fiducie en application de la loi 2007-211 du 19 février 2007 et de l'avis du

Jacques SERRA ET ASSOCIÉS
COMMISSAIRE AUX COMPTES
6, Avenue Kennedy
66100 PERPIGNAN
Tél. 04 68 50 41 33 Fax 04 68 67 50 90
SIRET 399 698 427 00016



COMMISSIONS

| | N | N-1 |
|------------------------------------|----------------|----------------|
| OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE | 80.905 | 71.333 |
| MOYENS DE PAIEMENT | 38.015 | 37.367 |
| PRESTATIONS DE SERVICES FINANCIERS | 19.256 | 21.334 |
| AUTRES COMMISSIONS | 20.495 | 19.442 |
| COMMISSIONS PERCUES | 158.671 | 149.476 |
| COMMISSIONS VERSEES | 19.460 | 19.197 |
| COMMISSIONS NETTES | 139.211 | 130.279 |

- Les commissions non assimilées à des intérêts sont enregistrées selon la nature de la prestation :
- Commissions rémunérant une prestation instantanée : enregistrement lors de l'achèvement des prestations.
 - Commissions rémunérant une prestation continue ou discontinuée avec plusieurs échéances successives échelonnées : enregistrement au fur et à mesure de l'exécution de la prestation.

VENTILATION DES FRAIS DE PERSONNEL

| FRAIS DE PERSONNEL | N | N-1 |
|---|----------------|----------------|
| SALAIRES ET TRAITEMENTS | 58.741 | 56.210 |
| CHARGES SOCIALES | 30.506 | 29.203 |
| INTERESSEMENT ET PARTICIPATION DES SALAIRES | 12.950 | 15.461 |
| IMPOTS, TAXES ET DIVERS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS | 5.875 | 5.953 |
| PROVISIONS NETTES SE RATTACHANT AUX FRAIS DE PERSONNEL | - 728 | - 1.706 |
| TOTAL | 107.344 | 105.121 |

SARL
Jacques SERRA ET ASSOCIÉS
COMMISSAIRE AUX COMPTES
6, Avenue Kennedy
66100 PERPIGNAN
Tél. 04 68 50 41 33 Fax 04 68 67 50 90
SIRET 399 698 697 00015



  25



PASSIFS SOCIAUX

1) MODALITES D' ENREGISTREMENT

Les passifs sociaux sont provisionnés de manière intégrale conformément à la recommandation 2003 R 01 du Conseil National de la Comptabilité.

La provision comptabilisée au bilan correspond :

- À la valeur actuarielle des engagements de retraite et prestations assimilées relatifs au personnel en activité ;
- Minorée de la valeur de marché des actifs venant en couverture des engagements ;
- Minorée ou majorée des écarts actuariels résultant :
 - Des écarts d'expérience liés aux variables démographiques
 - Des évolutions des hypothèses actuarielles (taux d'actualisation, taux de sortie, taux de progression des salaires)
 - Des différences constatées entre le rendement réel et le rendement attendu des plans d'actifs en couverture.

Les principales hypothèses actuarielles retenues au 31 décembre 2008 sont les suivantes :

- Pour le complément de pension bancaire CAR, le taux d'actualisation retenu est de 3,82% et le rendement attendu des actifs en 2008 est de 4,30%
- Pour les indemnités de fin de carrière, le taux d'actualisation retenu dépend de la durée de vie résiduelle active moyenne de chaque entité du Groupe BP Sud, et le taux de rendement attendu de 3,51% ;
- Pour les médailles du travail, le taux d'actualisation est de 4,17% ;
- Pour les Primes de Fidélité, le taux d'actualisation est de 4,32 %

La méthode du corridor est appliquée pour les engagements de retraite et assimilés.

• **Indemnités de fin de carrière :**

La valorisation des indemnités de fin de carrière a été impactée successivement par l'arrêté ministériel du 18 juillet 2005, et par les lois de financement de la Sécurité Sociale de 2007 et de 2008.

Dans le cadre de l'arrêté ministériel du 18 juillet 2005, un accord de branche a été signé en 2005 permettant les départs avant 65 ans à l'initiative un employeur en exonération de charges sociales pour les départs intervenant avant le 31/12/09.

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2007 prévoit qu'après le 01/01/2014 les départs volontaires avant 65 ans seront chargés, la mise à la retraite avant 65 ans étant interdite. L'effet financier induit par la loi a eu pour conséquence une augmentation de l'engagement au 31/12/06 non intégrée dans les comptes 2006 la loi ayant été adoptée en fin d'année. Cette revalorisation est qualifiée de changement de régime et son étalement calculé sur le montant de l'engagement au 31/12/2006 n'intervient qu'à partir de 2007.



La loi de financement de la sécurité sociale pour 2008 supprime le dispositif transitoire qui était prévu par la loi de 2007 pour la période entre le 01/01/2010 et le 01/01/2014. La mise à la retraite avant 65 ans avec accord du salarié n'est plus possible à compter du 01/01/2010, s'agissant de départs volontaires avant 65 ans ils seront chargés. Par ailleurs, une nouvelle contribution est mise en place sur les indemnités versées pour les départs avant ou après 65 ans (25% du montant pour celles versées du 11/10/07 au 31/12/08 puis 50% au-delà). Cette revalorisation est qualifiée de changement de régime et son étalement calculé sur le montant de l'engagement au 31/12/2007 est intervenu à partir de l'exercice 2008.

Ces changements de régime font l'objet d'un étalement dans la mesure où ils sont relatifs à des droits non acquis. L'étalement est réalisé de manière linéaire sur la durée résiduelle de vie active moyenne (durée d'acquisition des droits) qui est différente pour chaque entité du Groupe BP Sud.

- **Pré retraites progressives pluriannuelles**

Les accords de pré-retraite progressives pluriannuelles de la BPS sont signés pour une durée de 5 ans, durant laquelle le collaborateur perçoit 50 % de son salaire ainsi qu'un complément de rémunération de 7,3567 % :

Les derniers collaborateurs concernés par cet accord étant partis en retraite au 31-12-08 cet engagement n'existe plus à cette date.

- **Primes de Fidélité**

➤ Un accord d'entreprise prévoit qu'une prime de fidélité est attribuée aux collaborateurs de la Banque trois ans avant le départ effectif à la retraite. Son montant est fonction du nombre d'années de service effectuées dans le Groupe de Banques Populaires ou de leurs filiales.

Cet engagement a été calculé en prenant en compte un taux d'actualisation de 3,62 % et s'établit à 1.760 K€, charges sociales comprises, au 31/12/2008.

- **Mutuelle**

En IAS 19 et en C.N.C., la charge des passifs sociaux s'étend aux obligations implicites prises par la Banque de financer les mutuelles santé en cas de déficits de celles-ci.

L'engagement ne concerne que la population retraitée, et donc indirectement la population des actifs en tant que futurs retraités.

Les principales hypothèses actuarielles ayant permis de déterminer cet engagement sont les suivantes:

- Age de départ à la retraite : 60 ans jusqu'en 2011 ; 61 ans jusqu'en 2021 ; 62 ans jusqu'en 2032 ; 63 ans après 2034
- Taux d'inflation retenu : 2,00 %
- Taux d'actualisation : taux des O.A.T. à 30 ans soit 3,74 %

Au 31/12/05 le personnel de la BPS était couvert par 2 mutuelles. Une de ces 2 mutuelles était interne à la banque ceci avait donné lieu à la constitution d'une provision. Au 31/12/06 un seul organisme couvrait l'ensemble des collaborateurs, d'autre part le régime retraités a été cantonné.

Jacques SERRA ET ASSOCIÉS

COMMISSAIRE AUX COMPTES

6, Avenue Kennedy

66100 PERPIGNAN

Tél. 04 68 50 41 33 Fax 04 68 67 50 90

SIRET 399 698 697 00015



La méthode de calcul de l'engagement a donc été modifiée suite au changement du régime acté le 23 juin 2006. Le nouveau dispositif prévoit l'attribution d'une subvention employeur fixée au minimum entre 0,30% (taux 2006, évoluant ensuite de 0,01% par année) de la masse salariale BP SUD et 300.000 € (plafond). De ce fait, l'engagement de l'employeur est limité à la dette actuarielle correspondant à l'attribution de cette subvention.

Dans le cadre du calcul de l'engagement, la date de signature de l'accord du nouveau régime (23/06/2006) a été retenue comme date d'entrée dans le régime pour tous les salariés venant de l'ex BPM. Il en résulte que ces salariés ne génèrent pas de dette au 30/06/2006. Par contre, la durée de constitution de l'engagement total leur correspondant est réduite à la période allant de cette date à celle de leur départ en retraite

Le stock d'écarts actuariels non amortis sur l'ancien régime a été compensé par le changement de régime, et n'est de ce fait constaté comptablement le changement de régime que sur la part de l'engagement effectivement comptabilisée.

Au 31/12/08 le montant total de cet engagement s'élève à 4.788 K€.

En application de la méthode du corridor, la fraction des écarts actuariels qui, en valeur absolue, est inférieure au plus haut de 10% de la valeur des engagements ou des fonds externes n'est pas comptabilisée ; la fraction excédant ce corridor est amortie sur la durée moyenne des engagements concernés, à compter de l'exercice suivant.

Au 31/12/08 cet écart ne dépasse pas les bornes du corridor.

L'engagement de la Banque net de cet écart s'établit à 4.350 K€ à la date du 31/12/2008.

L'effet total du changement de régime, pour les actifs, s'élève au 31/12/08 à 5.757 K€. En normes IFRS, l'effet d'un changement de régime doit être amorti sur la durée résiduelle d'acquisition des droits des bénéficiaires. De ce fait cet excédent de provision sera amorti sur les 14 prochains exercices.

- **Provisions au titre de l'attribution d'action gratuite de Natixis aux salariés (SAGA):**

Dans le cadre du schéma d'attribution gratuite d'actions (SAGA) autorisés par les assemblées générales de Natixis du 17 novembre 2006 et du 24 mai 2007, les salariés de la Banque Populaire ont reçu en 2007 un droit à recevoir 60 actions au bout d'un délai de deux ans (période d'acquisition). Au terme de ce délai, les titres attribués au salarié devront être conservés par ce dernier deux ans avant de devenir disponibles (période de conservation).

Les titres destinés à être attribués aux salariés de la Banque Populaire ont été acquis par Natixis en 2007 et seront facturés en novembre 2009 lors de leur attribution. Le coût avait fait l'objet d'un provisionnement intégral dès l'exercice 2007 pour un montant de 1819 milliers d'euros sur la base du prix d'acquisition des titres par Natixis et tenant compte d'un taux de turn over.

Une charge relative à l'attribution gratuite d'action (SAGA) avait été entièrement constatée en 2007, antérieurement à la publication du règlement CRC 2008-15 relatif au traitement comptable des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés dans la mesure.

L'impact de ce changement de méthode étant peu significatif sur les comptes de la banque ce règlement n'a pas été appliqué.



2) ENREGISTREMENTS COMPTABLES

| | ENGTS NET DU CORRIDOR | DOTATIONS NETTES DE L'EXERCICE | MONTANT COUVERT AU 31/12/08 | PROCEDE COUVERTURE |
|-----------------|--------------------------------------|---|--|---|
| I.F.C' | 13.176 | 737 | 13.176 | Contrat d'assurance 4.272 Prov. non déductible 8.904 |
| MEDAILLE | 6.316 | 575 | 6.316 | Provision déductible |
| RETRAITE | 23.342 | - 910 | 23.342 | Provision non déductible |
| PRP | 0 | - 484 | 0 | |
| Primes Fidélité | 1.760 | - 98 | 1.760 | Provision non déductible |
| SAGA | 1.679 | - 140 | 1.679 | Provision déductible |
| Mutuelle | 10.107 | - 229 | 10.107 | Provision non déductible |
| TOTAL | 56.380 | - 549 | 56.380 | |

PROVISIONS EPARGNE LOGEMENT :

En application de l'avis 2006-02 du CNC, les risques relatifs aux comptes et plans épargne logement ont fait l'objet à compter du 1er janvier 2007 d'une évaluation ainsi que d'un provisionnement.

Les risques couverts sont de deux nature :

- le risque de consentir des crédits futurs à un taux réglementé inférieur aux conditions de marché ;
- le risque de rémunérer l'épargne collectée à des conditions désavantageuses par rapport aux conditions de marché futures.

Ces deux risques sont évalués de manière prospective, jusqu'à l'extinction des encours d'épargne portés au bilan, d'où la nécessité de modéliser l'évolution des encours actuels (collecte et conversion de crédit) sur la base d'hypothèses de taux futurs et de comportement de la clientèle.

Le modèle retenu est celui qui s'applique au niveau du Groupe Banque Populaire pour l'établissement des comptes consolidés. Il procède d'une démarche en trois étapes :

1ère étape : Génération de 10 000 chemins de taux par simulation de Monte Carlo. Le processus utilisé est un processus d'Ornstein-Uhlenbeck avec retour à la moyenne. Cette méthode intègre une matrice de corrélation entre les différents index fondée sur un historique de 10 ans glissants ; le niveau cible du retour à la moyenne pour chacun des index étant déterminé à partir des prévisions à long terme des économistes du Groupe, également appliquées dans la gestion de bilan.

2ème étape : Modélisation des écoulements des encours sur chaque chemin de taux simulés à partir d'un profil attendu ~~SAPRI~~ représentant la tendance moyenne historique des encours de chaque génération en



intégrant une sensibilité du comportement de la clientèle, tant en décollecte qu'en conversion en crédit, en fonction de l'écart entre les taux réglementés et les taux du marché (chemins de taux simulés),

3ème étape : Le calcul de la provision finale résulte de la moyenne des différences constatées sur chacun des chemins entre les flux établis sur la base des taux réglementés (épargne hors prime d'état ou crédit) et ceux calculés à partir des taux de marché futurs déterminés par le modèle sur chaque année d'écoulement pour des produits équivalents ; ces différences sont actualisées avec la courbe zero-coupon moyenne des douze derniers mois déduite des taux swaps. Les taux de référence (taux de marché) sont déterminés pour la phase épargne, en utilisant comme produit équivalent les comptes à terme progressifs Fidélis, diffusés dans le réseau Banque Populaire et pour la phase crédit future, en appliquant le principe de tarification du Groupe pour des prêts habitats ayant la même durée que les prêts PEL (TxSwap + spread de liquidité).

Seules les moins values nettes par génération de taux sont provisionnées, les plus-values nettes n'étant pas retenues. Enfin, chacune des 10 000 provisions est calculée déduction faite des flux relatifs à l'encours considéré comme insensible à l'évolution des taux. Par prudence, ce profil sans risque est plafonné au niveau constaté lors de la dixième année de vie de chaque génération, puis est écoulé linéairement sur les vingt années suivantes.

Les risques sur Comptes Épargne Logement (CEL) sont obtenus selon une méthode analogue, à l'aide d'hypothèses de transformation distinctes. Toutefois, seul le risque de transformation en crédit est provisionné, la rémunération de la phase épargne étant révisable et indexée sur les taux de marché. La valeur future des taux de crédits CEL est déterminée par le modèle à partir de la formule réglementaire.

Enfin, la provision totale intègre la différence constatée, sur les stocks de prêts PEL et CEL en vie à la date de calcul, entre les flux futurs actualisés d'une part au taux de marché de l'année de mise en place de ces crédits et d'autre part au taux réglementé consenti au client. Cette différence est reprise ensuite actuariellement sur la durée de vie des prêts concernés.

Dans la mesure où l'évolution au cours du dernier mois de l'exercice de la moyenne du taux de référence (taux CMS 5) qui sert de base au calcul de la provision demeure inférieure à + ou - 0,05% (5 point de base), le montant de la provision est celui déterminé sur la base des données du mois précédent la clôture de l'exercice.

Au 31-12-2008 cette provision s'élève à 9.522 K€ en diminution de 2.995 K€ par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution résulte essentiellement de l'évolution des taux de marché à cette même date.

Intégration Banque Marze et Banque Dupuy, de Parseval au périmètre Groupe BP Sud : détail du calcul de l'écart d'acquisition

SARL
Jacques SERRA ET ASSOCIÉS
COMMISSAIRE AUX COMPTES
6, Avenue Kennedy
66100 PERPIGNAN
Tél. 04 68 50 41 33 Fax 04 68 67 50 90
SIRET 399 698 697 00015

4



| | Banque Dupuy, de Parseval | Banque Marze |
|---|--------------------------------------|---------------------|
| Capitaux propres | 40 109 | 9 751 |
| Résultat au 30/09/2008 | 6 831 | 4 733 |
| Capitaux propres au 30/09/2008 | 46 940 | 14 484 |
| Evaluation des éléments imputables sur l'écart d'acquisition | 4 104 | 1 716 |
| - Immobilisations | 7 271 | 2 205 |
| - Juste valeur des IFT | - 514 | 370 |
| - Passifs sociaux | - 231 | -21 |
| - Provisions PEL-CEL | - 548 | -144 |
| - Impôts différés | - 1 874 | -694 |
| Capitaux propres avec écart d'évaluation | 51 044 | 16 200 |
| Prix d'acquisition totalité des titres | 165 339 | 49 480 |
| Ecart d'acquisition | 114 295 | 33 280 |
| Taux de détention BP Sud | 51% | 51% |
| Ecart d'acquisition part BP Sud | 58 291 | 16 973 |
| Impôts différés sur frais d'acquisition BP Sud | -165 | -49 |
| Ecart d'acquisition BP Sud | 58 126 | 16 924 |
| Ecart d'acquisition total BP Sud | 75 050 | |

Intégration Banque Marze et Banque Dupuy, de Parseval au périmètre Groupe BP Sud : comptes pro forma

Il est rappelé (Note 1) que l'exercice 2008 est le premier exercice qui intègre les banques Dupuy, de Parseval et Marze ; l'impact de cette intégration au périmètre de consolidation étant peu significatif au niveau du compte de résultat (impact sur PNB : 3,8% , impact sur résultat net : 2%), il n'a pas été réalisé de comptes pro forma.

Néanmoins si ce pro forma avait été réalisé pour le bilan au 31-12-07, les états de synthèse de la Banque se présenteraient comme suit :

SARL
Jacques SERRA ET ASSOCIÉS
COMMISSAIRE AUX COMPTES
6, Avenue Kennedy
66100 PERPIGNAN
Tél. 04 68 50 41 33 Fax 04 68 67 50 90
SIRET 399 698 697 00016



  31



I – ACTIF

| | Exercice n | Exercice n - 1 | Exercice n - 1 |
|---|-------------------|---------------------|------------------|
| | 31-déc-08 | Pro forma 31-déc-07 | 31-déc-07 |
| Opérat. Interbanc. & assimilées | 1 485 674 | 856 219 | 594 978 |
| Opérations avec la Clientèle | 7 948 821 | 7 367 738 | 6 605 519 |
| Opérations de Crédit Bail & assimilées | 0 | 0 | 0 |
| Obligations Actions et Autres Titres | 690 436 | 58 043 | 36 614 |
| Participations et autres immob. Financ. | 298 363 | 228 279 | 227 336 |
| Immobilisations corporelles & incorp. | 123 827 | 113 226 | 103 251 |
| Ecart d'acquisition | 74 111 | 0 | 0 |
| Comptes de Régularisation & Actifs Divers | 221 264 | 208 481 | 167 643 |
| Total actif | 10 842 496 | 8 831 986 | 7 735 341 |

II – PASSIF

| | Exercice n | Exercice n - 1 | Exercice n - 1 |
|---|-------------------|---------------------|------------------|
| | 31-déc-08 | Pro forma 31-déc-07 | 31-déc-07 |
| Opérat. Interbanc. & assimilées | 1 877 528 | 1 613 760 | 1 338 529 |
| Opérations avec la Clientèle | 5 921 708 | 5 683 337 | 4 937 237 |
| Dettes représentées par un titre | 1 602 613 | 103 987 | 102 348 |
| Comptes de Régularisation & Passifs Divers | 276 072 | 327 946 | 311 699 |
| Ecart d'Acquisition | 0 | 0 | 0 |
| Provisions pour Risques & Charges | 78 145 | 77 319 | 75 064 |
| Dettes subordonnées | 42 876 | 49 788 | 49 788 |
| Fonds pour Risques Bancaires Généraux | 109 782 | 100 505 | 100 505 |
| Intérêts Minoritaires | 30 910 | 8 083 | 0 |
| Capitaux Propres Part du Groupe (Hors FRBG) | 902 862 | 867 261 | 820 171 |
| Capital souscrit | 204 964 | 181 848 | 165 748 |
| Primes d'Emission | 361 275 | 361 275 | 361 275 |
| Réserves Consol. & Autres | 288 153 | 268 080 | 238 071 |
| Résultat de l'exercice (+/-) | 48 470 | 56 058 | 54 877 |
| Total passif | 10 842 496 | 8 831 986 | 7 735 341 |

SARL
Jacques SERRA ET ASSOCIÉS

COMMISSAIRE AUX COMPTES

6, Avenue Kennedy

66100 PERPIGNAN

Tél. 04 68 50 41 33 Fax 04 68 87 50 90

SIRET 399 598 897 00016

Passage du calcul des résultats sociaux au résultat consolidé

| | |
|--|----------------|
| CUMUL DES RESULTATS COMPTES SOCIAUX | 66 074 |
| - BPS | 52 717 |
| - CRCMM | 445 |
| - SAS SOCIETARIAT | -300 |
| - SAS FINANCIERE | -9 |
| - BANQUE DUPUY de PARSEVAL | 7805 |
| - BANQUE MARZE | 5416 |
| RETRAITEMENTS DE CONSOLIDATION | -17 604 |
| - VARIATION IMPOTS DIFFERES | -123 |
| - DIVIDENDES Marze Dupuy VERSES A BPS | -3 672 |
| - VARIATION PROVISIONS REGLEMENTEES | 291 |
| - VARIATION AMORTISSEMENT CREDIT BAIL | -518 |
| - DIVIDENDES BPS VERSES A SAS Sociétariat | -131 |
| - AMORTISSEMENT ECART D'ACQUISITION | -939 |
| - INTERETS MINORITAIRES | -812 |
| - RESULTAT DUPUY et MARZE à date acquisition | -11564 |
| - DIVERS | -136 |
| RESULTATS CONSOLIDES | 48 470 |

Tableau relatif à la publicité des honoraires des contrôleurs légaux des comptes et des membres de leurs réseaux.

| En Euros | Fourcade & Associés F2A | | Jacques Serra & Associés | | KPMG | | Leger & Associés | |
|---|-------------------------|---------|--------------------------|------|------------|---------|------------------|------|
| | Montant HT | % | Montant HT | % | Montant HT | % | Montant HT | % |
| | 2008 | 2007 | 2008 | 2007 | 2008 | 2007 | 2008 | 2007 |
| <i>Audit</i> | | | | | | | | |
| <i>Commissariat aux comptes</i> | | | | | | | | |
| <i>Certification, examen des comptes individuels et consolidés</i> | | | | | | | | |
| <u>Emmeteur</u> | | | | | | | | |
| BPS | 72 138 | 113 915 | 82% | 98% | 85 984 | 116 915 | 97% | 98% |
| CRCMM | | | | | 35 868 | 35 230 | 34% | 36% |
| <u>Filiales intégrées globalement</u> | | | | | | | | |
| SAS Sociétariat BPS | 1 296 | 1 400 | 1% | 1% | 1 440 | 1 400 | 2% | 1% |
| SAS Financière Participation BPS | 837 | 900 | 1% | 1% | 930 | 900 | 1% | 1% |
| Banque Dupuy de Parseval | 13 800 | | 16% | | | | | |
| Banque Marze | | | | | | | | |
| <i>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes</i> | | | | | | | | |
| <i>Sous total</i> | 88 071 | 116 215 | 100% | 100% | 88 354 | 119 215 | 100% | 100% |
| <i>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</i> | | | | | | | | |
| - Juridique | | | | | | | | |
| - Autres | | | | | | | | |
| <i>Sous total</i> | 0 | 0 | 0% | 0% | 0 | 0 | 0% | 0% |
| <i>Total</i> | 88 071 | 116 215 | 100% | 100% | 88 354 | 119 215 | 100% | 100% |
| | | | | | 107 043 | 99 230 | 100% | 100% |
| | | | | | 4 500 | 13 800 | 100% | 100% |



EFFECTIF INSCRIT AU 31/12/08 : 2 066 personnes

TECHNICIENS 1 669

CADRES 397

Le Directeur Général



François MOUTTE

Les Commissaires aux Comptes

*SARL Jacques SERRA
et Associés*



Alain HUDELLET

*FOURCADE Audit Associés
« F2A »*



Bernard FOURCADE